

Madame xxxxx
DDTM 64
Unité Police de l'Eau Pays Basque
Service Eau

Arcachon, le 23/06/2023

Objet : Avis de l'Ifremer sur les protocoles de suivi des dragages de la baie Chingoudy

Avis/Expertise Ifremer n° 23-040 préparée par Florian Ganthy, Marie-Noëlle de Casamajor et Guillaume Bernard. Relecture et validation par Elvire Antajan. Cette expertise a été réalisée conformément au processus interne P9 ('produire des expertises et fournir des avis') certifié ISO-9001 et selon la charte de l'expertise et de l'avis de l'Ifremer. Les experts ayant réalisé l'expertise ont indiqué l'absence de liens d'intérêt avec le demandeur et le sujet de la demande.

*N/Réf. Département Océanographie et Dynamique des Écosystèmes (ODE)
Laboratoire Environnement et Ressources d'Arcachon (LER/AR)
Expertise Ifremer n° 23-040*

Madame,

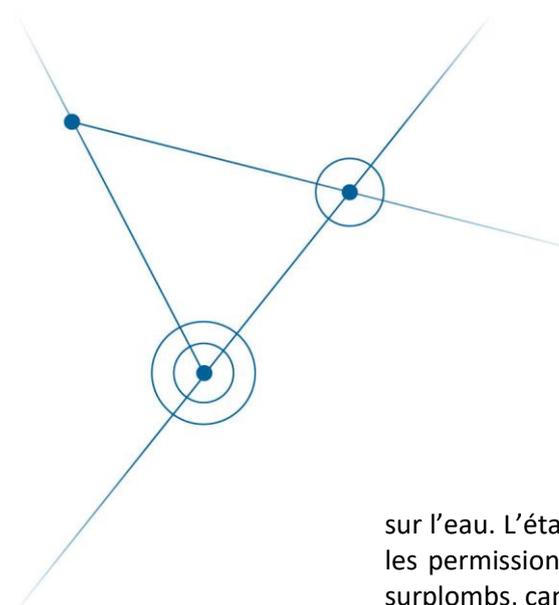
L'Ifremer a bien reçu votre courrier, daté du 23 mai 2023, lui demandant son avis sur les protocoles de suivi des dragages de la baie de Txingudi proposés par les permissionnaires.

Contexte de cette demande et sollicitations antérieures de l'Ifremer

Par arrêté préfectoral du 27 juin 2022 les travaux de dragage de la Baie de Chingoudy, les immersions afférentes et le rechargement de la plage d'Hendaye ont été autorisés.

Par courrier du 6 juillet 2018 (réf. Ifremer LER/AR/034-2018), l'Ifremer apportait un avis défavorable aux opérations de dragage de la Baie de Chingoudy, du fait du positionnement du site d'immersion des vases portuaires issues du port de plaisance d'Hendaye et du Quai de Floride et du risque d'impact important sur l'habitat récif de la côte basque.

En 2019 vous avez sollicité l'Ifremer afin d'obtenir un avis sur le dossier complémentaire relatif à l'impact des travaux de dragage de la baie de Chingoudy sur la qualité des eaux superficielles et les habitats et espèces protégés au titre de la loi



sur l'eau. L'état initial réalisé au niveau de la nouvelle zone d'immersion proposée par les permissionnaires montrait qu'elle ne présentait pas d'habitats sensibles (grottes, surplombs, canyons.....) à d'éventuels dépôts de sédiments. Par courrier du 24 octobre 2019 (réf. Ifremer LER/AR/033-2019), l'Ifremer rendait un avis favorable aux opérations de dragage du port de plaisance et du quai de Floride avec immersion en mer sur le nouveau site retenu.

Contenu du dossier reçu par l'Ifremer

Les éléments reçus contiennent :

- Votre courriel précité, reçu le 23 mai 2023 ;
- Copie de l'arrêté préfectoral n°64-2022-06-27-00003, autorisant les travaux de dragage de la baie de Chingoudy ;
- Le rapport sur le protocole de suivi bio-sédimentaire de la zone de clapage rédigé par CASAGEC Ingénierie ;
- Le rapport sur le protocole de suivi de l'augmentation de la turbidité pendant les travaux de dragage rédigé par CASAGEC Ingénierie.

Réponses de l'Ifremer

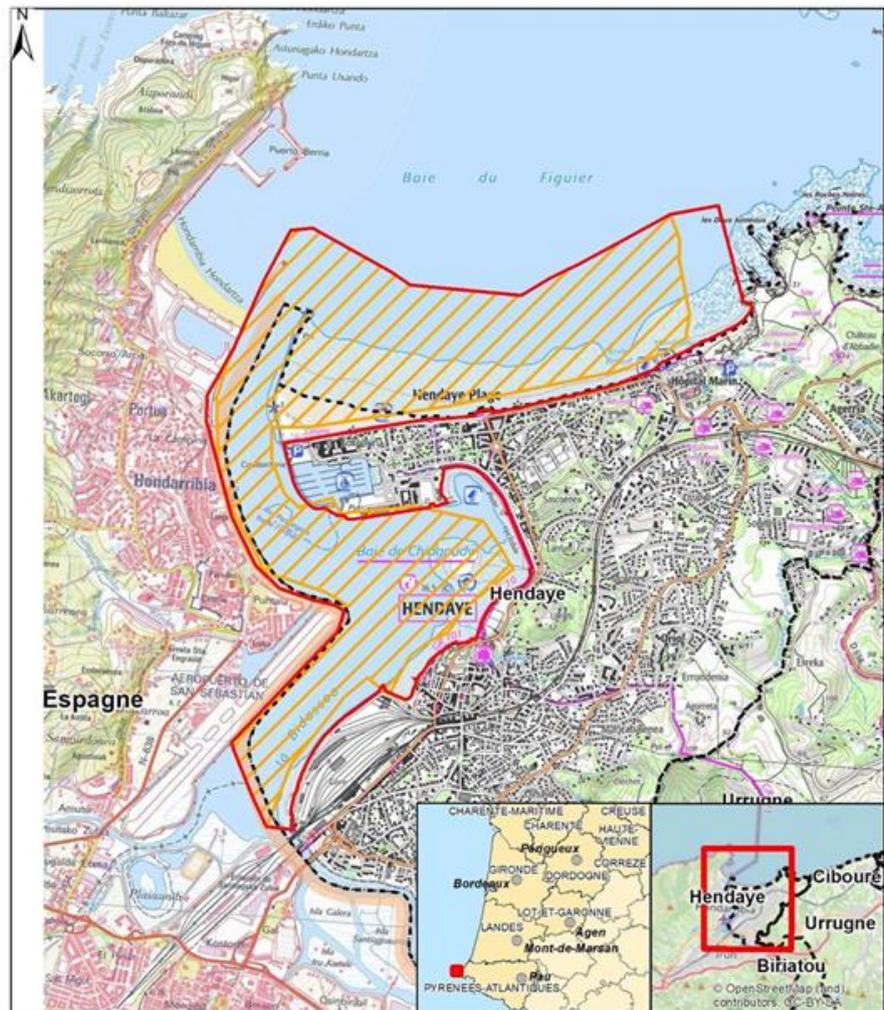
- Remarques liminaires

Les zones de dragage et de rechargement de la plage d'Hendaye se situent en zone N2000 « Baie de Chingoudy » et la zone d'immersion se situe dans la zone N2000 « Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie ». Le premier COPIL pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) de ces zones en cours de réalisation s'est déroulé le 7 décembre 2022. Une chargée de mission a été recrutée par l'OFB pour coordonner ce document. Dans ce cadre, plusieurs diagnostics écologiques et socio-économiques ont été réalisés et un bureau d'étude (TBM environnement) a été mandaté pour réaliser une cartographie d'habitats en 2023 (travail en cours ; Figure 1).

Considérant les enjeux de conservation de ces zones, il paraît important que les suivis réalisés dans le cadre des travaux de dragage de la baie de Chingoudy se fassent en lien avec l'OFB et la chargée de mission en charge du DOCOB, afin que d'éventuelles modifications sur les habitats puissent être considérées.

Localisation du site d'étude

Cartographie des habitats benthiques du site Natura 2000 - Baie de Chingoudy (FR7200774)



 Limites communales
 Zone à cartographier
 Site Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation
 FR7200774 : Baie de Chingoudy

EDITEE LE : 19/10/2022



Sources des données :
 - Limite terre/mer : SHOM/IGN
 - ZSC N2000 : INPN
 - Fond de carte : Scan littoral @SHOM/IGN

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



Figure 1 : Zone à cartographier pour l'étude des habitats benthiques dans le cadre du DOCOB de la zone N2000 Baie de Txingudi.

 Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
 Etablissement public à caractère industriel et commercial

 Station d'Arcachon
 Quai du Commandant Silhouette
 33120 Arcachon
 France
 +33 (0)5 57 72 29 92

 Siège Social
 1625 route de Sainte-Anne
 CS 10070
 29280 Plouzané
 France
 R.C.S. Brest B 330 715 368
 APE 7219Z
 SIRET 330 715 368 00032
 TVA FR 46 330 715 368
 +33 (0)2 98 22 40 40

 www.ifremer.fr

- Remarques sur le protocole de suivi biosédimentaire

Le document est bien détaillé, précis, et les stations de prélèvement paraissent correctement placées pour permettre l'application d'un design BACI (*Before-After Control Impact*) : relative homogénéité de la bathymétrie des stations prévues, bonne couverture de la zone, y compris les stations de contrôle situées assez loin des zones d'immersion et de l'emprise maximale évaluée des dépôts.

De plus ce protocole, tel que décrit, suit quasi-intégralement les normes AQUAREF et le protocole DCE MEC. Le seul point de divergence avec le protocole DCE consiste en la période d'échantillonnage, prévue ici pour la saison estivale alors qu'AQUAREF préconise une période d'échantillonnage entre février et fin avril, période la plus stable pour les communautés de macroinvertébrés benthiques. En effet, un échantillonnage en période estivale présente le risque de capturer des abondances de certaines espèces résultant de pics de recrutement qui peuvent fortement varier d'une année à l'autre (variabilité interannuelle), à la fois en terme d'intensité et de phénologie. Il en résulterait vraisemblablement des difficultés pour l'interprétation des données de suivi, et ce notamment pour l'évaluation de la qualité écologie sur la base du MAMBI, indicateur connu pour être influencé par ce type de pics de recrutement (notamment d'espèces opportunistes d'annélides ou d'amphipodes). Si le choix de la période estivale, afin de limiter les difficultés logistiques et d'efficacité d'échantillonnage potentielles liées aux conditions de mer peut s'entendre, **il devrait aussi s'appuyer *a minima* sur une évaluation préalable (littérature) des variations saisonnières et interannuelles de ces communautés permettant de justifier ce choix.**

- Remarque sur le protocole de suivi turbidité

Le document est bien détaillé, précis, et le choix des points de suivi est cohérent. La méthodologie correspond à ce qui est classiquement fait dans le cadre de dragages.

Conclusions et avis de l'Ifremer

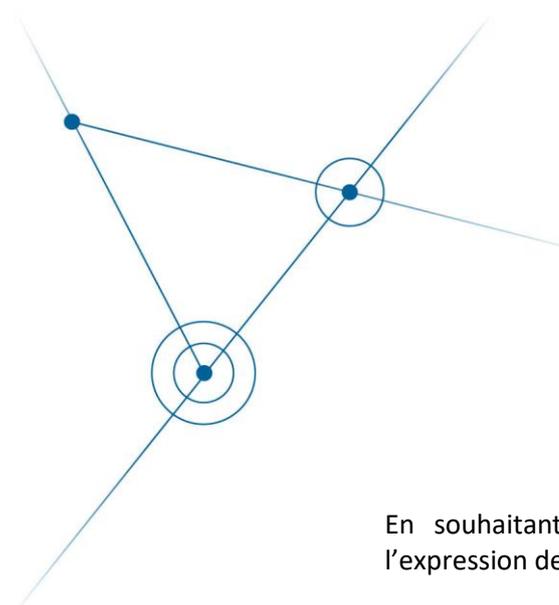
Sur la base de son expertise des dossiers et des réserves émises concernant la période d'échantillonnage pour le suivi biosédimentaire, **l'Ifremer donne un avis favorable** aux protocoles de suivi proposés par les permissionnaires, **mais souhaiterait toutefois que, dans le cas où la période estivale soit maintenue pour la campagne d'échantillonnage, ses recommandations sur l'étude bibliographique préalable pour tenir compte des variations saisonnières des communautés puissent être prises en compte.**

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station d'Arcachon
Quai du Commandant Silhouette
33120 Arcachon
France
+33 (0)5 57 72 29 92

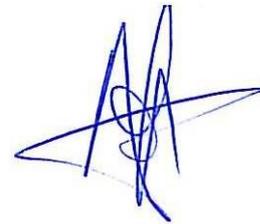
Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr



En souhaitant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée

Elvire Antajan
Responsable de la Station Ifremer d'Arcachon



**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station d'Arcachon
Quai du Commandant Silhouette
33120 Arcachon
France
+33 (0)5 57 72 29 92

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

